



## **AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA SANTE N° 8735**

**Projet d'arrêté royal modifiant l'AR du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole et modifiant l'AR du 10 janvier 2010**

6 avril 2011

### **1. INTRODUCTION**

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a reçu le 4 mars 2011 une demande d'avis relative à un projet d'arrêté royal (AR) modifiant l'AR du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole et modifiant l'AR du 10 janvier 2010.

Conformément à l'article 19 de la Loi du 21 décembre 1998 relative aux normes produits ayant pour but la promotion de modes et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé, l'avis du CSS a été demandé dans un délai de 30 jours.

La demande d'avis a été soumise au groupe de réflexion « Agents chimiques ».

### **2. CONCLUSION**

Le CSS émet un avis favorable à ce projet d'AR. En effet, certains articles de l'AR du 10 janvier 2010 ne peuvent entrer en vigueur qu'au 18 août 2012, au moment où les agréments des pesticides à usage agricole seront scindés en produits destinés aux amateurs et produits à usage professionnel. Le présent arrêté précise ce fait et rétablit pour l'*interim* les articles concernés de l'AR du 28 février 1994..

### 3. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Tous les experts ont participé *à titre personnel* au groupe de travail. Les noms des experts du CSS sont annotés d'un astérisque \*.

Les experts suivants ont participé à l'élaboration de l'avis :

DEMOULIN Vincent*	écotoxicologie	ULg
DUVERGER Martine*	toxicologie, monographie	ISP-WIV
HENS Luc*	écologie	UZBrussel
SMAGGHE Guy*	écotoxicologie	UGent
STEURBAUT Walter*	exposition humaine,	UGent
VAN LAREBEKE-ARSHODT Nicolas*	toxicologie, cancérologie	UGent
VANHAECKE Tamara*	toxicologie	UZBrussel
VERSTEGEN Geert	toxicologie	centre anti-poisons
VLEMINCKX Christiane*	sciences zoologiques, toxicologie	ISP-WIV

L'administration était représentée par :

NIJS Eric	Biocides – DG5	SPF santé publique
VAN BOL Vincent	Pesticides et engrais – DG4	SPF santé publique

Le groupe de travail a été présidé par Luc HENS et le secrétariat scientifique a été assuré par Muriel BALTES.

## Au sujet du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le Conseil Supérieur de la Santé est un service fédéral relevant du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Il a été fondé en 1849 et rend des avis scientifiques relatifs à la santé publique aux ministres de la santé publique et de l'environnement, à leurs administrations et à quelques agences. Ces avis sont émis sur demande ou d'initiative. Le CSS ne prend pas de décisions en matière de politique à mener, il ne les exécute pas mais il tente d'indiquer aux décideurs politiques la voie à suivre en matière de santé publique sur base des connaissances scientifiques les plus récentes.

Outre son secrétariat interne composé d'environ 25 collaborateurs, le Conseil fait appel à un large réseau de plus de 500 experts (professeurs d'université, collaborateurs d'institutions scientifiques), parmi lesquels 200 sont nommés à titre d'expert du Conseil. Les experts se réunissent au sein de groupes de travail pluridisciplinaires afin d'élaborer les avis.

En tant qu'organe officiel, le Conseil Supérieur de la Santé estime fondamental de garantir la neutralité et l'impartialité des avis scientifiques qu'il délivre. A cette fin, il s'est doté d'une structure, de règles et de procédures permettant de répondre efficacement à ces besoins et ce, à chaque étape du cheminement des avis. Les étapes clé dans cette matière sont l'analyse préalable de la demande, la désignation des experts au sein des groupes de travail, l'application d'un système de gestion des conflits d'intérêts potentiels (reposant sur des déclarations d'intérêt, un examen des conflits possibles, et un comité référent) et la validation finale des avis par le Collège (ultime organe décisionnel). Cet ensemble cohérent doit permettre la délivrance d'avis basés sur l'expertise scientifique la plus pointue disponible et ce, dans la plus grande impartialité possible.

Les avis des groupes de travail sont présentés au Collège. Après validation, ils sont transmis au requérant et au ministre de la santé publique et sont rendus publics sur le site internet ([www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be)), sauf en ce qui concerne les avis confidentiels. Un certain nombre d'entre eux sont en outre communiqués à la presse et aux groupes cibles parmi les professionnels du secteur des soins de santé.

Le CSS est également un partenaire actif dans le cadre de la construction du réseau EuSANH (*European Science Advisory Network for Health*), dont le but est d'élaborer des avis au niveau européen.

Si vous souhaitez rester informé des activités et publications du CSS, vous pouvez envoyer un mail à [info.hgr-css@health.belgium.be](mailto:info.hgr-css@health.belgium.be).